

Image not found or type unknown



Vehicule tombé en panne après la vente

Par **zigomare**, le **23/05/2010** à **14:06**

Bonjour, mon ancien vehicule est tombé en panne 2mois après la vente. J'avais réparé cette même panne 3 mois auparavant (joint de culasse, culasse distri, et pompe à eau). Sur la facture et avec mon accord, le garagiste ne prenait pas en garantie les réparations car j'ai refusé une réparation qui augmentait la facture (3000€). Il m'a dit que cela allait quand même tenir mais pas garantie dans le temps ! Tout cela était mentionné sur la facture. Aujourd'hui le vehicule est en panne, que dois-je faire ? Est-ce à moi de faire les réparations ?